

PERROTIN, éditeur des Mémoires du Roi Joseph, de la Méthode Wilhem, de l'Histoire de la Révolution de 1848, et de Raphaël, par Lamartine, Rue Fontaine-Molière, 41.

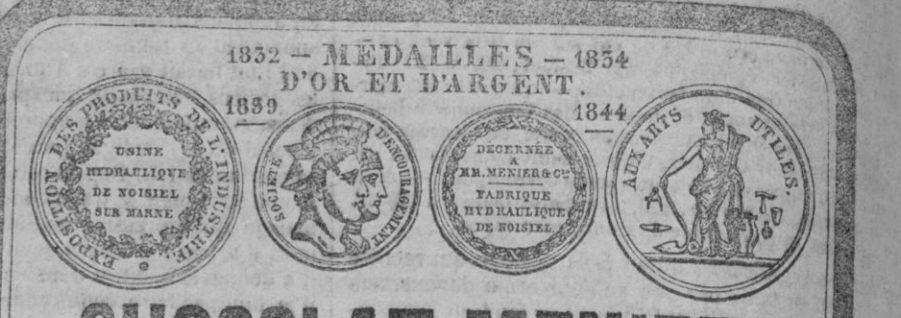
EN VENTE, le 7^e et dernier volume. HISTOIRE DES RESTAURATIONS... PAR M. DE VAULABELLE. 7 forts vol. in-8. (L'ouvrage est entièrement terminé.) - Prix de chaque vol., 5 fr.

BERANGER OEUVRES COMPLÈTES. NOUVELLE ÉDITION REVUE PAR L'AUTEUR. ILLUSTRÉE DE 53 MAGNIFIQUES GRAVURES SUR ACIER... MUSIQUE DES CHANSONS DE BERANGER. 5^e édition, revue, contenant les airs anciens et modernes, et ceux des chansons nouvelles.

L'AMI DISCRET Ouvrage précieux sur la faiblesse des organes généraux et sur les maladies contagieuses, suivi d'une méthode facile de guérison, illustré de 100 gravures sur acier coloriées.

PÂTE ET SIROP DE LIMACONS Agrienne au goût, ce remède est reconnu le plus efficace pour la prompte guérison des rhumes, toux, catarrhes, crache vents de sang et de lait. Pour être certain de la pureté de ces produits, exiger le cachet de la ph. QUELOUZEUX, lvs. Roche, succ. 11, rue de Foitou, et passage Choiseul, 12. On expédie. (12851)

CURAÇAO FRANÇAIS HYGIÉNIQUE Liqueur de table préparée avec les écorces de Hollande, dont elle conserve la fraîcheur et la suavité du parfum. Par ses propriétés toniques, digestives, apéritives, et stomacologiques par excellence, elle réunit l'utile à l'agréable.



CHOCOLAT MENIER. Usine modèle fondée en 1825 à Noisiel, sur la Marne, près Paris, pour la fabrication spéciale du Chocolat de Santé. Exempt de tout mélange, composé de matières de premier choix, le Chocolat Menier se recommande par ses propriétés nutritives et digestives, son goût et son arôme. Sa qualité est tellement supérieure qu'il ne redoute aucune comparaison.

JEUNE, LASCAUX et Cie, Successeurs de MOREAU. TAILLEURS DES PRINCES DE HOLSTEIN-AUGUSTENBOURG, 39, boulevard des Capucines, 39, ANCIEN ENPLACEMENT DES BAINS CHINOIS. SPÉCIALITÉ D'HABITS NOIRS POUR SOIRÉES De qualité supérieure, à 75 francs, sur mesure.

Fabrique dans la Charente, sous la direction de J.-P. LAOZE, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 26, à Paris, dépositaire général, auquel toutes les demandes doivent être adressées.

AVIS. Les Annonces, Réclames Industrielles ou autres, sont reçues au Bureau du Journal.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, LE DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

Production de titres.

M. RAILLARD, demeurant à Paris, rue de Valenciennes, 2, commissaire à l'exécution du concordat obtenu par M. BARBIER, marchand de charbons, demeurant à Boulogne (Seine), Grande-Rue, 50, et à Paris, rue du Dragon, 16, le vingt-deux septembre mil huit cent cinquante-deux, homologué le quatre octobre suivant, invite les créanciers dudit sieur Barbière qui n'ont pas produit leurs titres à la faillite, ou dont les productions n'ont pas été admises faute de justifications, à lui faire les productions et justifications dans le délai de dix jours, à compter de la présente insertion.

Le Porte-Plume Galvano-Electrique

guérit les névralgies, migraines et autres affections. Invention brevetée de J. Alexandre de BRANIMHAM. Seul dépôt pour la vente en gros chez S. GAFFRE, 12, rue Mauconseil. (12658)

Production de titres.

M. RAILLARD, demeurant à Paris, rue de Valenciennes, 2, commissaire à l'exécution du concordat obtenu par M. BARBIER, marchand de charbons, demeurant à Boulogne (Seine), Grande-Rue, 50, et à Paris, rue du Dragon, 16, le vingt-deux septembre mil huit cent cinquante-deux, homologué le quatre octobre suivant, invite les créanciers dudit sieur Barbière qui n'ont pas produit leurs titres à la faillite, ou dont les productions n'ont pas été admises faute de justifications, à lui faire les productions et justifications dans le délai de dix jours, à compter de la présente insertion.

Adjudication après faillite.

Adjudication après faillite, par le ministère de M. LAVOCAT, notaire à Paris, et en son étude sise quai de la Tourneville, 37. Le mercredi vingt-neuf novembre mil huit cent cinquante-quatre, à midi.

Production de titres.

M. RAILLARD, demeurant à Paris, rue de Valenciennes, 2, commissaire à l'exécution du concordat obtenu par M. BARBIER, marchand de charbons, demeurant à Boulogne (Seine), Grande-Rue, 50, et à Paris, rue du Dragon, 16, le vingt-deux septembre mil huit cent cinquante-deux, homologué le quatre octobre suivant, invite les créanciers dudit sieur Barbière qui n'ont pas produit leurs titres à la faillite, ou dont les productions n'ont pas été admises faute de justifications, à lui faire les productions et justifications dans le délai de dix jours, à compter de la présente insertion.

Production de titres.

M. RAILLARD, demeurant à Paris, rue de Valenciennes, 2, commissaire à l'exécution du concordat obtenu par M. BARBIER, marchand de charbons, demeurant à Boulogne (Seine), Grande-Rue, 50, et à Paris, rue du Dragon, 16, le vingt-deux septembre mil huit cent cinquante-deux, homologué le quatre octobre suivant, invite les créanciers dudit sieur Barbière qui n'ont pas produit leurs titres à la faillite, ou dont les productions n'ont pas été admises faute de justifications, à lui faire les productions et justifications dans le délai de dix jours, à compter de la présente insertion.

Production de titres.

M. RAILLARD, demeurant à Paris, rue de Valenciennes, 2, commissaire à l'exécution du concordat obtenu par M. BARBIER, marchand de charbons, demeurant à Boulogne (Seine), Grande-Rue, 50, et à Paris, rue du Dragon, 16, le vingt-deux septembre mil huit cent cinquante-deux, homologué le quatre octobre suivant, invite les créanciers dudit sieur Barbière qui n'ont pas produit leurs titres à la faillite, ou dont les productions n'ont pas été admises faute de justifications, à lui faire les productions et justifications dans le délai de dix jours, à compter de la présente insertion.

Production de titres.

M. RAILLARD, demeurant à Paris, rue de Valenciennes, 2, commissaire à l'exécution du concordat obtenu par M. BARBIER, marchand de charbons, demeurant à Boulogne (Seine), Grande-Rue, 50, et à Paris, rue du Dragon, 16, le vingt-deux septembre mil huit cent cinquante-deux, homologué le quatre octobre suivant, invite les créanciers dudit sieur Barbière qui n'ont pas produit leurs titres à la faillite, ou dont les productions n'ont pas été admises faute de justifications, à lui faire les productions et justifications dans le délai de dix jours, à compter de la présente insertion.

Production de titres.

M. RAILLARD, demeurant à Paris, rue de Valenciennes, 2, commissaire à l'exécution du concordat obtenu par M. BARBIER, marchand de charbons, demeurant à Boulogne (Seine), Grande-Rue, 50, et à Paris, rue du Dragon, 16, le vingt-deux septembre mil huit cent cinquante-deux, homologué le quatre octobre suivant, invite les créanciers dudit sieur Barbière qui n'ont pas produit leurs titres à la faillite, ou dont les productions n'ont pas été admises faute de justifications, à lui faire les productions et justifications dans le délai de dix jours, à compter de la présente insertion.

Remises à huitaine.

Le sieur MULLART (Eugène), loueur de voitures dites Cabs, à Passy, avenue de St-Cloud, 31, le 23 novembre à 1 heure 1/2 (N° 11871 du gr. 4^e).

Assemblées du 23 Nov. 1854.

M. THIBAUDON, négociant, rue de Valenciennes, 10, et à Paris, rue de Valenciennes, 10, et à Paris, rue de Valenciennes, 10.

Ventes mobilières.

Vente par autorité de justice En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 2. Le 24 novembre.

Ventes mobilières.

Vente par autorité de justice En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 2. Le 24 novembre.

Ventes mobilières.

Vente par autorité de justice En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 2. Le 24 novembre.

Ventes mobilières.

Vente par autorité de justice En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 2. Le 24 novembre.

Ventes mobilières.

Vente par autorité de justice En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 2. Le 24 novembre.

Ventes mobilières.

Vente par autorité de justice En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 2. Le 24 novembre.

Ventes mobilières.

Vente par autorité de justice En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 2. Le 24 novembre.

Ventes mobilières.

Vente par autorité de justice En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 2. Le 24 novembre.

Sociétés.

De l'un des originaux d'un acte sous signature privée, en date du quatre novembre mil huit cent cinquante-quatre, enregistré, contenant réunion et fusion en une seule société des quatre sociétés ci-après : 1^e La société JACKSON frères et Cie, dite Compagnie des forges et aciéries d'Assailly-Jackson, ayant son siège à Assailly (Loire).

Sociétés.

De l'un des originaux d'un acte sous signature privée, en date du quatre novembre mil huit cent cinquante-quatre, enregistré, contenant réunion et fusion en une seule société des quatre sociétés ci-après : 1^e La société JACKSON frères et Cie, dite Compagnie des forges et aciéries d'Assailly-Jackson, ayant son siège à Assailly (Loire).

Sociétés.

De l'un des originaux d'un acte sous signature privée, en date du quatre novembre mil huit cent cinquante-quatre, enregistré, contenant réunion et fusion en une seule société des quatre sociétés ci-après : 1^e La société JACKSON frères et Cie, dite Compagnie des forges et aciéries d'Assailly-Jackson, ayant son siège à Assailly (Loire).

Sociétés.

De l'un des originaux d'un acte sous signature privée, en date du quatre novembre mil huit cent cinquante-quatre, enregistré, contenant réunion et fusion en une seule société des quatre sociétés ci-après : 1^e La société JACKSON frères et Cie, dite Compagnie des forges et aciéries d'Assailly-Jackson, ayant son siège à Assailly (Loire).

Sociétés.

De l'un des originaux d'un acte sous signature privée, en date du quatre novembre mil huit cent cinquante-quatre, enregistré, contenant réunion et fusion en une seule société des quatre sociétés ci-après : 1^e La société JACKSON frères et Cie, dite Compagnie des forges et aciéries d'Assailly-Jackson, ayant son siège à Assailly (Loire).

Sociétés.

De l'un des originaux d'un acte sous signature privée, en date du quatre novembre mil huit cent cinquante-quatre, enregistré, contenant réunion et fusion en une seule société des quatre sociétés ci-après : 1^e La société JACKSON frères et Cie, dite Compagnie des forges et aciéries d'Assailly-Jackson, ayant son siège à Assailly (Loire).

Sociétés.

De l'un des originaux d'un acte sous signature privée, en date du quatre novembre mil huit cent cinquante-quatre, enregistré, contenant réunion et fusion en une seule société des quatre sociétés ci-après : 1^e La société JACKSON frères et Cie, dite Compagnie des forges et aciéries d'Assailly-Jackson, ayant son siège à Assailly (Loire).

Sociétés.

De l'un des originaux d'un acte sous signature privée, en date du quatre novembre mil huit cent cinquante-quatre, enregistré, contenant réunion et fusion en une seule société des quatre sociétés ci-après : 1^e La société JACKSON frères et Cie, dite Compagnie des forges et aciéries d'Assailly-Jackson, ayant son siège à Assailly (Loire).

Enregistré à Paris, le 23 novembre 1854, P. Reçu deux francs vingt centimes.

Enregistré à Paris, le 23 novembre 1854, P. Reçu deux francs vingt centimes.

Enregistré à Paris, le 23 novembre 1854, P. Reçu deux francs vingt centimes.

Enregistré à Paris, le 23 novembre 1854, P. Reçu deux francs vingt centimes.

Enregistré à Paris, le 23 novembre 1854, P. Reçu deux francs vingt centimes.

Enregistré à Paris, le 23 novembre 1854, P. Reçu deux francs vingt centimes.

Enregistré à Paris, le 23 novembre 1854, P. Reçu deux francs vingt centimes.

Enregistré à Paris, le 23 novembre 1854, P. Reçu deux francs vingt centimes.

IMPRIMERIE DE A. GUYOT, RUE NEUVE-DES-MATHURINS, 48.